

## MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 13 mai 2026



### EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

David KUSNIREK, Maire

N°120/2026

### ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE A L'ACCES A L'ETANG COMMUNAL

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Compte tenu de la manifestation « enduro carpe » organisée par l'association LA CARPE ANNAYSIENNE qui se déroulera au marais communal rue Kléber Rolle à ANNAY ;
- Vu la demande formulée par l'association LA CARPE ANNAYSIENNE en date du 29 avril 2026 ;
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et du public ;
- Considérant qu'il convient de réglementer temporairement l'accès à l'étang communal ;

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'étang communal situé rue Kléber Rolle est réservé à l'association la Carpe Annaysienne dans le cadre de l'enduro carpe organisé du Vendredi 26 juin 2026 à la lever du soleil au Dimanche 28 juin 2026 13h.

#### Article 2 :

- Toute activité de pêche est interdite sur l'étang pendant la durée de la manifestation, hors participants inscrits à l'enduro.
- Durant cette période, l'accès aux abords de l'étang est limité pour le public à la seule promenade qui ne doit occasionner aucune gêne pour les participants et organisateurs.

#### Article 3 :

L'association organisatrice est responsable :

- De la sécurité des participants ;
- Du respect du site ;
- De la remise en état des lieux à l'issue de la manifestation

Elle devra disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'événement.

#### Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5 :

- Madame la Directrice Général des Services de ANNAY-sous-LENS,
- Monsieur le Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Harnes,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

